

BULLETIN DE TRANSFERT INDIVIDUELVERS UN PERECO OU VERS UN PEE



Vous avez changé d'employeur et/ou vous souhaitez regrouper votre épargne individuelle ou collective dans l'un de vos plans gérés par BNP Paribas Epargne & Retraite Entreprises (BNP Paribas E&RE), utilisez ce bulletin pour demander un transfert individuel de votre épargne.



indiqué sur votre relevé annuel de situation

VOTRE IDENTIFICATION CHEZ BNP BNP PARIBAS E&RE

Nom :	
Prénom:	
N° identifiant ou numéro de compte ¹ :	
Né(e) le (JJ/MM/AAAA) :/ À	:
Adresse:	
Code postal : Ville :	
Pays:	
E-mail (professionnel ou personnel) :	
Téléphone portable :	Nom et/ou numéro d'Entreprise ² :

- 1 Vous retrouverez ces informations sur votre dernier relevé annuel de situation BNP Paribas Epargne & Retraite Entreprises ou sur votre espace privé.
- ² Les références de l'Entreprise sont indiquées sur vos relevés ou avis d'opérations.

RÉFÉRENCES DU GESTIONNAIRE DU PLAN À TRANSFÉRER

Numéro Contrat ou Adhésion :
Type de plan d'épargne 1 :
Type de plan d'épargne 2 :
Pour en savoir plus, consultez le tableau ci-après.
Merci de choisir le gestionnaire de votre plan à transférer :
☐ BNP Paribas Epargne & Retraite Entreprises
0U
☐ Nom du gestionnaire :
Adresse du gestionnaire :
E-mail de contact :



vos références ou consultez le dernier relevé de compte du

RÉFÉRENCES DE BNP PARIBAS E&RE - GESTIONNAIRE DU PLAN CIBLE

À l'attention du gestionnaire du plan à transférer.

Nom et adresse du teneur de comptes :

BNP Paribas E&RE - TSA 80007 - 93736 BOBIGNY Cedex 09

RIB du teneur de comptes :

BIC: BNPAFRPPPBQ - IBAN: FR76 3000 4021 1800 0405 8066 492

IMPORTANT

Le libellé du virement doit impérativement indiquer l'identifiant BNPPE&RE, ou à défaut le **numéro INSEE de l'épargnant concerné.**



BULLETIN DE TRANSFERT INDIVIDUELVERS UN PERECO OU VERS UN PEE

Votre demande concerne le transfert de votre :

• PEE

géré par votre gestionnaire actuel **vers le PEE** de votre entreprise. L'épargne transférée sera investie sur le support par défaut prévu par le règlement du PEE.

• PLAN D'EPARGNE RETRAITE

(PER issu de la loi PACTE ou ancien plan d'épargne retraite) géré par votre gestionnaire actuel vers votre PERECO.

L'épargne transférée sera investie en gestion pilotée selon les modalités prévues par le règlement du PERECO.

Si vous n'avez pas encore investi dans votre PERECO actuel en gestion pilotée merci de renseigner votre âge prévisionnel de départ à la retraite :

ans (à défaut, l'âge légal de départ à la retraite sera pris en compte)



Retrouvez le Document d'informations clés du/des supports de placement sur le(s)quel(s) votre épargne sera transférée directement sur votre espace privé.



BON À SAVOIR: une fois le transfert de votre épargne effectué, vous aurez la possibilité d'en modifier l'investissement en l'arbitrant vers un ou plusieurs autres supports de placement de votre plan.



ENVOI DE VOTRE DEMANDE

- Via ce bulletin dûment complété, daté et signé,
- Accompagné par la copie d'un relevé annuel de situation ou d'information annuelle (document récapitulant l'épargne détenue dans le(s) plan(s) de votre actuel gestionnaire) et la copie de votre justificatif d'identité recto/verso.

À

BNP Paribas E&RE TSA 80007 93736 BOBIGNY Cedex 09



ATTENTION

Toute demande incomplète ou erronée ne pourra pas être prise en compte.

Si le gestionnaire du plan dont vous demandez le transfert n'est pas BNP Paribas Épargne & Retraite Entreprises, nos services se chargeront de lui transmettre votre demande.

Le délai de réalisation de cette opération est en fonction du gestionnaire du plan à transférer ; il peut atteindre 3 mois. Une fois votre transfert effectué, vous retrouverez l'historique de votre opération sur votre espace privé.

ait à	Signature obligatoire
e (JJ/MM/AAAA)/	

Les données recueillies/présentes dans ce document sont nécessaires à la gestion de votre dispositif d'épargne d'entreprise ou de retraite et sont conservées pendant la durée nécessaire à sa gestion et au respect de nos obligations légales. Pour toutes informations complémentaires et en particulier sur l'exercice de vos droits, nous vous invitons à cliquer sur le lien ci-après ou à vous rendre à l'adresse :

https://www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com/epargnants/Pages/Contact.aspx

BULLETIN DE TRANSFERT INDIVIDUELVERS UN PERECO OU VERS UN PEE

INFORMATIONS CONÇERNANT LE TRANSFERT

Le transfert porte sur la totalité de l'épargne détenue sur le plan d'épargne concerné.

EPARGNE À TRANSFÉRER DE VOTRE PLAN

VERS LE PLAN CIBLE

Plan d'Epargne Retraite issu de la loi PACTE (PERECO, PERO, PERU ou PERIN)

MODALITÉ(S) dans le cas d'un PERECO ou d'un PERO

- Le transfert est possible à tout moment lorsque vous avez quitté l'entreprise ayant mis en place le plan à transférer.
- Si vous êtes encore dans l'entreprise, l'épargne détenue sur le plan d'épargne retraite d'entreprise collectif (PERECO) n'est transférable que dans la limite d'un transfert tous les 3 ans.
- Si vous êtes encore dans l'entreprise, l'épargne détenue sur le Plan d'épargne retraite obligatoire (PERO) n'est transférable que lorsque vous n'êtes plus tenu d'y adhérer.

Anciens plans d'épargne retraite (non PER) existants avant le 1er octobre 2019

Plan d'épargne retraite populaire (Perp), contrat Madelin, Préfon, complément de retraite mutualiste (Corem), complémentaire retraite des hospitaliers (CRH), contrat article 83 (ou PER Entreprises), PERCO.

MODALITÉ(S) dans le cas d'un PERCO

- Le transfert est possible à tout moment lorsque vous avez quitté l'entreprise ayant mis en place le plan à transférer.
- Si vous êtes encore dans l'entreprise, l'épargne détenue sur le plan d'épargne pour la retraite collectif (PERCO) n'est transférable que dans la limite d'un transfert tous les 3 ans.

MODALITÉ(S) dans le cas d'un contrat article 83 (ou PER entreprise)

- Le transfert est possible à tout moment lorsque vous avez quitté l'entreprise ayant mis en place le plan à transférer.
- Si vous êtes encore dans l'entreprise, l'épargne détenue sur un contrat article 83 (ou PER entreprise) n'est transférable que lorsque vous n'êtes plus tenu d'y adhérer.

Plan d'Épargne Retraite d'Entreprise Collectif (PERECO)

PEE

MODALITÉ

• Le transfert (épargne disponible et indisponible) est possible à tout moment.

Plan d'Epargne d'Entreprise (PEE)